commune de
Cires-lès-Mello

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026- 66

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET SECRETARIAT

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :
Fabien DELVALLET,
Maire,

Florence GALLET, Thomas BERTRAND, Ingrid TUQUET, Cyril PENZA, Caroline MARTIN, Christopher SOUFFLARD, Virginie BAUDSON,
Adjoints au maire,

Raymond KNEPPER, Patrick LARTAUD, Pierre-Marie HAGUET, Sandrine CECCARELLO, Christophe DELLAVITE, Laure ROUX, Ronald GEORGES, Babo BABAKWANZA, Amandine CARON, Alison JOUSSELIN, Mehdi BENAHMED, Stéphane GENNARINO, Claude FILIPPI,
Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Nadia RODEZE (pouvoir à Fabien DELVALLET), Audrey BRIAND-LUCAS (pouvoir à Ingrid TUQUET), Sandrine GRESSIER (pouvoir à Amandine CARON), Aurélie MERLINAT (pouvoir à Claude FILIPPI), Morgane LE CLEGUEREC (pouvoir à Stéphane GENNARINO), Alicia BAUER (pouvoir à Pierre-Marie HAGUET).

Était absent :

Secrétaire de séance : Laure ROUX

Date de convocation : 29/09/2026
Date de l'affichage : 01/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 27

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L313-1 relatif à la création par l'organe délibérant d'emplois permanents ;

Vu le Rapport Social Unique 2025, joint en annexe ;

Considérant que l'enjeu pour l'équipe municipale de pouvoir améliorer l'accès à l'information municipale aux citoyens de la commune ;

Considérant la nécessité d'organisation et de structuration qui découle de l'engagement d'un programme ambitieux et l'augmentation des sollicitations reçues en mairie ;

Il convient de créer un poste qui aura vocation, d'une part, à développer la communication institutionnelle de la commune (informer, favoriser le dialogue avec la population), mais également structurer le secrétariat des élus de manière à toujours mieux répondre aux sollicitations des habitants et des acteurs locaux.

Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : Le Conseil Municipal créée par délibération le poste de chargé de communication, relations publiques et secrétariat.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait, délibéré, le 5/10/2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Cires-lès-Mello,

La secrétaire de séance,

Laure ROUX

Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture
Et de la publication le

MAIRIE DE CIRES LES MELLO
OISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ